

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT <b>HAUTE-GARONNE</b> Arrondissement de Muret <b>Canton de Portet sur Garonne</b>	<b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE          DU CONSEIL MUNICIPAL          DE PINS-JUSTARET</b>
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du lundi 3 Mars 2014
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	<b>L'an deux mille quatorze et le trois mars à dix-neuf heures</b> Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, <b>sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.</b>
<u>27</u>	27	<u>19</u>	
Date de la convocation			
25 février 2014			

**Etaient présents :**

Mesdames, Viguiier, Viano, Juchault, Cadaux-Marty, Thuries, Violton, Souteirat, Bazillou, Tourdjman,  
 Messieurs Leclercq, Morandin, Stéfani, Souren, Bost, Bloch, Charron, Schwab, Magnan.

**Procurations**

Monsieur Duprat, avait donné procuration à Monsieur Stéfani.  
 Madame Pradere avait donné procuration à Madame Viguiier.

**Absents**

Madame Gilles-Lagrange.  
 Messieurs Cardenas, Audubert, Lavergne, Boscher.

**Absentes excusées**

Madame Grosset

Madame Viguiier a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 Février 2014 ayant été lu et adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**DELIBERATION N° 2014-02-01**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, Monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice. Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur Le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil. Monsieur Le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2013 pour la commune.

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	653 404.95		653 404.95
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 052 834.84		1 052 834.84
014	Atténuations de produits	278 447.12		278 447.12
65	Autres charges de gestion courante	285 885.70		285 885.70
66	Charges financières	139 758.00	0.00	139 758.00
67	Charges exceptionnelles	223.53	0.00	223.53
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00	88 839.32	88 839.32
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>2 410 554.14</b>	<b>88 839.32</b>	<b>2 499 393.46</b>
<b>Pour information</b>				<b>0.00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	6 868.18	6 868.18
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	162 159.67	0.00	162 159.67
Total des opérations d'équipement		165 682.49		165 682.49
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	15 286.20	0.00	15 286.20
204	Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21	Immobilisations corporelles (6)	175 061.15	0.00	175 061.15
23	Immobilisations en cours (6)	176 944.21	0.00	176 944.21
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>753 063.72</b>	<b>6 868.18</b>	<b>759 931.90</b>
<b>Pour information</b>				<b>99 910.51</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012</b>				

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	44 303.86		44 303.86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 906.76		62 906.76
73	Impôts et taxes	1 534 758.00		1 534 758.00
74	Dotations, subventions et participations	939 884.43		939 884.43
75	Autres produits de gestion courante	37 343.92		37 343.92
76	Produits financiers	18.75		18.75
77	Produits Exceptionnels	7 513.14	6 868.18	14 381.32
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>2 626 728.86</b>	<b>6 868.18</b>	<b>2 633 597.04</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012</b>				<b>455 084.33</b>
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 883.87	0.00	100 883.87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	274 910.51		274 910.51
13	Subventions d'investissement	121 413.08	0.00	121 413.08
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	126 250.05	0.00	126 250.05
28	Amortissements des immobilisations		88 839.32	88 839.32
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>623 457.51</b>	<b>88 839.32</b>	<b>712 296.83</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2012</b>				<b>0.00</b>

## VUE D'ENSEMBLE EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 499 393.46	G	2 633 597.04
	Section d'investissement	B	759 931.90	H	712 296.83

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	455 084.33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	99 910.51 (si déficit)	J	(si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	3 359 235.87 = A+B+C+D	3 800 978.20 = G+H+I+J
--------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	408 028.53	L	217 140.09
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	= E+F	408 028.53	= K+L	217 140.09

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 499 393.46 = A+C+E	3 088 681.37 = G+I+K
	Section d'investissement	1 267 870.94 = B+D+F	929 436.92 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	3 767 264.40 = A+B+C+D+E+F	4 018 118.29 = G+H+I+J+K+L

Mr le maire s'étant retiré, le conseil municipal, oui l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2013 pour la commune de Pins-Justaret.

**DELIBERATION N° 2014-02-02****ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général, l'évolution du patrimoine de la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'exercice.

- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Au terme de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité, des membres présents que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



## DELIBERATION N° 2014-02-04

**REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013  
DANS LE BUDGET PRIMITIF 2014**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **589 287.91 E**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide la reprise du résultat de fonctionnement comme suit :

**REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	134 203.58 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	455 084.33 E
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>589 287.91 E</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	-147 545.58 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	-190 888.44 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>338 434.02 E</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>589 287.91 E</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>338 434.02 E</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>250 853.89 E</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>0.00 E</b>

## DELIBERATION N° 2014-02-05

### BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2014 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

#### BALANCE GENERALE DU BUDGET

##### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	666 720.00		666 720.00
012	Charges de personnel	1 134 123.00		1 134 123.00
014	Atténuations de produits	202 318.00		202 318.00
65	Autres charges gestion courante	292 792.00		292 792.00
66	Charges financières	140 427.46	0.00	140 427.46
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	0.00	1 500.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00	84 419.64	84 419.64
022	Dépenses imprévues Fonct	176 071.58		176 071.58
023	Virement à la section d'investissement		158 866.60	158 866.60
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>2 613 952.04</b>	<b>243 286.24</b>	<b>2 857 238.28</b>

+ **0.00**

= **2 857 238.28**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	7 025.39	7 025.39
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	149 158.37	0.00	149 158.37
	Total des opérations d'équipement	743 678.99		743 678.99
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 996.00	0.00	5 996.00
204	Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21	Immobilisations corporelles (6)	46 064.02	0.00	46 064.02
23	Immobilisations en cours (6)	66 325.52	0.00	66 325.52
26	Participations et créances (...) des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
3	Stocks	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00		0.00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 069 152.90</b>	<b>7 025.39</b>	<b>1 076 178.29</b>

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE** **147 545.58**

= **1 223 723.87**

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**



<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	31 000.00		31 000.00
70	Produits des services	62 120.00		62 120.00
73	Impôts et taxes	1 567 701.00		1 567 701.00
74	Dotations et participations	886 408.00		886 408.00
75	Autres produits gestion courante	42 600.00	0.00	42 600.00
76	Produits financiers	30.00	0.00	30.00
77	Produits exceptionnels	9 500.00	7 025.39	16 525.39
78	Reprise sur amort et provisions	0.00	0.00	0.00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>2 599 359.00</b>	<b>7 025.39</b>	<b>2 606 384.39</b>
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>250 853.89</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>2 857 238.28</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	83 364.52	0.00	83 364.52
13	Subventions d'investissement	324 472.34	0.00	324 472.34
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	234 166.75	0.00	234 166.75
28	Amortissements des immobilisations		84 419.64	84 419.64
021	Virement de la section de fonctionnement		158 866.60	158 866.60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00		0.00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>642 003.61</b>	<b>243 286.24</b>	<b>885 289.85</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0.00</b>
				+
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				<b>338 434.02</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>1 223 723.87</b>

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 857 238.287	2 606 384.39
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 250 853.89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 857 238.28	2 857 238.28

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	668 149.76	1 006 583.78
+		+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT		408 028.53	217 140.09
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		(si solde négatif) 147 545.58	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 223 723.87	1 223 723.87
TOTAL DU BUDGET		4 080 962.15	4 080 962.15

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le BUDGET PRIMITIF 2014 de la commune de Pins-Justaret.

**DELIBERATION N° 2014-02-06****CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE  
DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, dans le cadre du renouvellement de notre adhésion au service Santé au Travail du Centre Départemental de Gestion, une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (la précédente étant caduque au 31/12/2013), a été signée, pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le sommaire relatif aux différentes dispositions de la convention.

**I – LES PARTIES DE LA CONVENTION****II – PREAMBULE****III – DEFINITION DU SERVICE**

**Article 1** – Consistance du service à l'adhérent

**Article 2** – Durée des interventions

**Article 3** – désignation du médecin et conditions déontologiques d'intervention

**Article 4** – Surveillance médicale des agents :

- Visite à l'embauche
- Visite médicale tous les deux ans
- Surveillance médicale particulière
- Examens complémentaires
- Dispositions complémentaires
- Organisation des visites médicales

**Article 5** – Action sur le milieu professionnel

Conseiller de l'autorité territoriale

Fiche sur les risques professionnels

Actions de formation à l'hygiène et à la sécurité

Projets de construction ou aménagements

Information avant toute utilisation de substances ou produits dangereux

Prélèvements et mesures aux fins d'analyses

Etudes et enquêtes épidémiologiques

Aménagements de postes de travail ou de conditions d'exercice des fonctions

Information au titre des accidents de service et des maladies professionnelles.

Rapport d'activité annuel

#### IV – ENGAGEMENT DES PARTIES POUR L'EXECUTION DU SERVICE

**Article 6** – durée de la convention

**Article 7** – Obligations de l'adhérent

**Article 8** – Charge financière

**Article 9** – Résiliations

**Article 10** – Responsabilité et assurances

**Article 11** – Gestion des données personnelles et médicales

**Article 12** – Gestion des différends

**Annexe 1** - Surveillance Médicale Particulière

**Annexe 2** - Locaux de consultation médicale (l'adhérent doit indiquer les caractéristiques du local proposé en cochant celles qui sont remplies.

**Annexe 3** – Interlocuteurs au sein des services de l'adhérent.

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention, et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### DELIBERATION N° 2014-02-07

#### AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 mars 2011, le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité la convention d'adhésion au service retraite du centre départemental de gestion, entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une période de trois ans, dans le cadre de la convention de partenariat signée par le Centre Départemental de Gestion avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

A ce jour, en attente de signer une nouvelle convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Centre Départemental de Gestion propose de proroger, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2014, notre convention d'adhésion au service de retraite.

**Les termes de l'avenant à la convention relative à l'adhésion au service retraite sont les suivants :**

Entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne, représenté par son Président Pierre Izard,

Et la Mairie de Pins-Justaret

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La convention d'adhésion au service du Centre de Gestion de la Haute-Garonne signée par le Maire de Pins-Justaret est prolongée jusqu'au renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre de Gestion de la Haute-Garonne et la Caisse des Dépôts et Consignations et au plus tard le 31 décembre 2014.

Article 2 :

Les autres termes de la convention entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 restent inchangés.

Article 3 :

Le Centre de Gestion informera la commune dès la signature de la nouvelle convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations des nouvelles modalités d'adhésion au service retraite.

Article 4 : compétence juridictionnelle

Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 70007 – 31068 TOULOUSE Cédex 7.

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le présent avenant à la convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion, donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer la prorogation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2014.

**DELIBERATION N° 2014-02-08****RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS PASSÉS AU COURS DE L'ANNEE 2013**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Récapitulatif des Marchés Publics passés au cours de l'année 2013.

**MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX****Marchés de 4 000 à 89 999.99 € HT**

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant HT
	<b>Travaux de maçonnerie, charpente, couverture et zinguerie sur divers bâtiments communaux</b>				
2013-01-01/1	Lot 1 - Maçonnerie	17/01/2013	Maçonnerie Générale HARRATI	31660	18 646.00 €
2013-01-01/2	Lot 2 - Charpente, couverture, zinguerie	28/01/2013	Manuel CARNEIRO	31860	19 570.82 €
2013-01-01	<b>Travaux de désamiantage, déconstruction et démolition</b>	30/05/2013	SAS COFFE	31860	26 893.00 €
2013-07-01	<b>Fourniture et pose de sols souples de sécurité</b>	18/07/2013	Eurl LOISIRS DIFFUSION	09100	13 774.16 €

**Marchés de 90 000 à 4 999 999.99 € HT**

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant HT
	<b>Réfection de la toiture (zone B) et travaux d'aménagement au Groupe Scolaire</b>				
2013-08-01/1	Lot 1 - Démolition - Terrassement - Gros-oeuvre	06/09/2013	Sarl TONI CONSTRUCTION	31600	29 089.55 €
2013-08-01/2	Lot 2 - Charpente - Couverture - Zinguerie	06/08/2013	Entreprise GALLAY	31410	102 512.95 €
2013-08-01/3	Lot 3 - Cloisons sèches - Faux-plafond	10/09/2013	ETP	31103	49 859.06 €
2013-08-01/4	Lot 4 - Carrelage	09/09/2013	3AS	31200	4 568.10 €
2013-08-01/5	Lot 5 - Menuiserie Aluminium	09/09/2013	Sarl DELEVOYE OMBRE BAIE	31120	24 482.00 €
2013-08-01/6	Lot 6 - Menuiserie Bois - Mobilier	07/09/2013	Eurl RENOVE	31390	32 553.22 €
2013-08-01/7	Lot 7 - Plomberie sanitaire - Chauffage - VMC	01/10/2013	SANITAIRE et CONFORT	81800	9 466.90 €
2013-08-01/8	Lot 8 - Electricité	06/08/2013	EBE	31860	36 583.67 €
2013-08-01/9	Lot 9 - Peinture - Revêtement sol PVC	14/09/2013	Sarl DECOR 2000	31100	63 886.95 €

## MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES

### Marché de 4 000 à 89 999.99 € HT

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Observation
2013-08-02/1	Acquisition de livres pour la Médiathèque Municipale et les Ecoles Maternelle et Elémentaire Lot 1 – Fiction et documentaire Adulte	27/08/2013	Librairie de la Renaissance	31036	9 000.00 €	27 000.00 €	Marché conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/09/2013, renouvelable 2 fois
2013-08-02/2	Lot 2 – Fiction et documentaire Jeunesse	27/08/2013	Librairie Ombres Blanches	31000	5 400.00 €	16 200.00 €	
2013-08-02/3	Lot 3 – Bandes dessinées et Mangas Adulte et Jeunesse	29/08/2013	Terres de Légendes	31000	2 400.00 €	7 200.00 €	
2013-08-02/4	Lot 4 – Livres neufs reliés spécialement pour les bibliothèques	28/08/2013	Bibliothéca	75006	2 100.00 €	6 300.00 €	
2013-08-02/5	Lot 5 – Livres scolaires, parascolaires, dictionnaires, encyclopédies et ouvrages de référence pour les écoles maternelle et élémentaire	28/08/2013	Papèteries Pichon	42353	6 300.00 €	18 900.00 €	

### DELIBERATION N° 2014-02-09

#### ACHAT DE PHOTOCOPIEURS POUR LES ECOLES

Mr le maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les trois photocopieurs actuellement en service à l'école maternelle et à l'école primaire. Ces appareils achetés et mis en place en 2007 ont largement atteint et dépassé pour certains le nombre de photocopies maximum indiqué par le constructeur. Les pannes sont de plus en plus fréquentes créant de nombreuses perturbations dans le fonctionnement des classes.

Suite à la constitution entre les communes membres et la Communauté d'Agglomération du Muretain d'un groupement d'achat pour l'achat de photocopieurs et d'imprimantes, la société RICOH –France spécialiste de matériels de photocopie a été retenue, ses propositions sont les suivantes :

MODELE / CARACTERISTIQUES MINIMALES ATTENDUES	CARACTERISTIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES A RENSEIGNER - COPIEURS NUMERIQUE MONOCHROME 30 ppm
Vitesse de copie (ppm)	30	40 ppm
Format impression	A5-A3	A5-A3
Zoom	50 à 200 %	25 à 400 %
Grammage	64 à 128 gr	52 à 200 gr
Copies multiples		1 à 999
Résolution Impression mini (dpi)	600	1200
Scanner	(précisez couleur ou N/B)	Couleur
Scanner	(Fonction page sur un fiche O/N)	Oui
Scanner Format de Fichier	PDF, TIFF (autres préciser)	Tiff, PDF, JPEG
Résolution Scanner (dpi)	600	1200
Vitesse de numérisation (ppm)		61 ppm en noir et 31 ppm en couleur
Magasin 1 (feuilles 80 g en A5-A3)	500	550 feuilles
Magasin 2 (feuilles 80 g en A5-A3)	500	550 feuilles
Bypass (feuilles 80 g)	100	100 feuilles
Interface	Ethernet 10 base-T /100 base - TX	oui
Autres interfaces	Préciser (Usb, parallèle, autres)	Usb
Mémoire mini (Mo)	256	1 Go

Capacité mémoire maxi		1 Go
Capacité du disque dur mini (Go)		Disque dur 128 Go
Compatibilité Twain		oui
Garantie constructeur à vie	(O/N) Si non, précisez le nombre de copies	8 ans ou 3 200 000 pages
Langage d'impression	PCL5,PCL6 (autres préciser)	oui
Langage d'impression Postscript	(O/N)	oui en option
Pilotes d'impression	Windows XP/Windows 7 (32/64) / Windows Server 2003/2008/(32/64)/2008 R2	oui
Codes de mise en service multi-utilisateurs	(capacités)	1000 codes utilisateur avec attribution de quotas
Compteur de copie	(O/N)	oui
Compteur de copie multi-utilisateur	(Nombre)	1000
Relevé de compteur à distance intégré	(Préciser)	oui (@Remote)
Temps de sortie de la 1ère feuille		4.1 secondes
Télécopie RTC entrant/sortant	(O/N)	oui en option
Consommation électrique en impression		742 Wh
Consommation électrique en veille		157 Wh
Niveau sonore en impression		64 db
Niveau sonore en veille		51 db
Logiciel OCR intégré	(O/N)	oui en option
% de remise sur prix catalogue	%	84%
Coût en ACQUISITION	(Coût unitaire en euros HT)	1810.00
Coût de la page monochrome en euros HT		0.00448 ⇨ 0.00435
<b>ACCESSOIRES</b>	(Coût euros HT)	
Langage d'impression Postscript	293.00	
Télécopie entrant/sortant (Modem RTC en Kbps) avec rapport d'émission de la 1ère page	243.00	
Unité Recto/Verso	0.00	Inclus de base + chargeur automatique de documents 100 feuilles
Magasin grande capacité (1000 feuilles)	353.00	Magasin 1500 feuilles A4
2 magasins supplémentaires de 500 feuilles (A5-A3)	269.00	2 magasins de 550 feuilles
Finisseur 1000 feuilles +agrafeur	525.00	Finisseur 1000 feuilles, agrafage 1 et 2 points/50 feuilles
Finisseur 2000 feuilles +agrafeur	757.00	Finisseur 3000 feuilles, agrafage 1 et 2 points/50 feuilles
Finisseur du livret +agrafeur	955.00	Finisseur 2000 feuilles, agrafage 1 et 2 points/50 feuilles + pliage et pique à cheval
Scanner couleur	0.00	Inclus d'origine
Relevé de compteur à distance par outils de gestion spécifique (Préciser)	0.00	Inclus (voir Document @Remote)
Extension mémoire	/	non disponible
Logiciel OCR	108.00	Logiciel Omnipage Ultimate 1 licence, 1 poste

Le conseil municipal oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord aux propositions de la société RICOH pour la fourniture de 3 photocopieurs pour les écoles au prix unitaire de 1 810 € soit une dépense globale de 5 430 € ht.

Le conseil municipal sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum pour aider la commune dans l'achat de ces équipements indispensables au bon fonctionnement des écoles.

### DELIBERATION N° 2014-02-10

## ACHAT DE PHOTOCOPIEURS POUR LA MAIRIE

Mr le maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les 2 photocopieurs actuellement en service à la mairie. Ces appareils achetés et mis en place en 2007 ont largement atteint et dépassé pour certains le nombre de photocopies maximum indiqué par le constructeur. Les pannes sont de plus en plus fréquentes créant de nombreuses perturbations dans le fonctionnement des services.

Suite à la constitution entre les communes membres et la Communauté d' Agglomération du Muretain d'un groupement d'achat pour l'achat de photocopieurs et d'imprimantes, la

société RICOH –France spécialiste de matériels de photocopie a été retenue, ses propositions sont les suivantes :

MODELE / CARACTERISTIQUES MINIMALES ATTENDUES	CARACTERISTIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES A RENSEIGNER - COPIEURS NUMERIQUE MONOCHROME 30 ppm
Vitesse de copie (ppm)	30	40 ppm
Format impression	A5-A3	A5-A3
Zoom	50 à 200 %	25 à 400 %
Grammage	64 à 128 gr	52 à 200 gr
Copies multiples		1 à 999
Résolution Impression mini (dpi)	600	1200
Scanner	(précisez couleur ou N/B)	Couleur
Scanner	(Fonction page sur un fiche O/N)	Oui
Scanner Format de Fichier	PDF, TIFF (autres préciser)	Tiff, PDF, JPEG
Résolution Scanner (dpi)	600	1200
Vitesse de numérisation (ppm)		61 ppm en noir et 31 ppm en couleur
Magasin 1 (feuilles 80 g en A5-A3)	500	550 feuilles
Magasin 2 (feuilles 80 g en A5-A3)	500	550 feuilles
Bypass (feuilles 80 g)	100	100 feuilles
Interface	Ethernet 10 base-T /100 base - TX	oui
Autres interfaces	Préciser (Usb, parallèle, autres)	Usb
Mémoire mini (Mo)	256	1 Go
Capacité mémoire maxi		1 Go
Capacité du disque dur mini (Go)		Disque dur 128 Go
Compatibilité Twain		oui
Garantie constructeur à vie	(O/N) Si non, précisez le nombre de copies	8 ans ou 3 200 000 pages
Langage d'impression	PCL5,PCL6 (autres préciser)	oui
Langage d'impression Postscript	(O/N)	oui en option
Pilotes d'impression	Windows XP/Windows 7 (32/64) / Windows Server 2003/2008/(32/64)/2008 R2	oui
Codes de mise en service multi-utilisateurs	(capacités)	1000 codes utilisateur avec attribution de quotas
Compteur de copie	(O/N)	oui
Compteur de copie multi-utilisateur	(Nombre)	1000
Relevé de compteur à distance intégré	(Préciser)	oui (@Remote)
Temps de sortie de la 1ère feuille		4.1 secondes
Télécopie RTC entrant/sortant	(O/N)	oui en option
Consommation électrique en impression		742 Wh
Consommation électrique en veille		157 Wh
Niveau sonore en impression		64 db
Niveau sonore en veille		51 db
Logiciel OCR intégré	(O/N)	oui en option
% de remise sur prix catalogue	%	84%
Coût en ACQUISITION	(Coût unitaire en euros HT)	1810.00
Coût de la page monochrome en euros HT		0.00448 à 0.00435
<b>ACCESSOIRES</b>	(Coût euros HT)	
Langage d'impression Postscript	293.00	
Télécopie entrant/sortant (Modem RTC en Kbps) avec rapport d'émission de la 1ère page	243.00	
Unité Recto/Verso	0.00	Inclus de base + chargeur automatique de documents 100 feuilles
Magasin grande capacité (1000 feuilles)	353.00	Magasin 1500 feuilles A4
2 magasins supplémentaires de 500 feuilles (A5-A3)	269.00	2 magasins de 550 feuilles
Finisseur 1000 feuilles + agrafeur	525.00	Finisseur 1000 feuilles, agrafage 1 et 2 points/50 feuilles
Finisseur 2000 feuilles + agrafeur	757.00	Finisseur 3000 feuilles, agrafage 1 et 2 points/50 feuilles
Finisseur du livret + agrafeur	955.00	Finisseur 2000 feuilles, agrafage 1 et 2 points/50 feuilles + pliage et pique à cheval
Scanner couleur	0.00	Inclus d'origine
Relevé de compteur à distance par outils de gestion spécifique (Préciser)	0.00	Inclus (voir Document @Remote)
Extension mémoire	/	non disponible
Logiciel OCR	108.00	Logiciel Omnipage Ultimate 1 licence, 1 poste

Le conseil municipal où l'exposé de son président, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord aux propositions de la société RICOH pour la fourniture de 2 photocopieurs pour la mairie au prix unitaire de 1 810 € soit une dépense globale de 3 620 € ht.



Le conseil municipal sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum pour aider la commune dans l'achat de ces équipements indispensables au bon fonctionnement des services.

## DELIBERATION N° 2014-02-11

### ACHAT DE LOGICIELS POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'évolution des logiciels de gestion communale vers l'e-administration nécessite le renouvellement de l'ensemble des programmes informatiques actuellement utilisés par les services municipaux. La mise en place de ces nouveaux logiciels implique complètera le renouvellement des matériels informatiques que nous avons adaptés pour les recevoir.

A cet effet, dans la perspective de leur mise en place courant 2014, il a été demandé de la société BERGER-LEVRAULT, fournisseur habituel de la commune dans le domaine informatique, et dont le suivi des programmes est assuré par le service informatique de l'ATD de nous faire une proposition.

Leur offre est la suivante :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT*	Montant HT*	Taux TVA	Contrat(s) de service associé(s)**
<b>LES PROGICIELS</b>						
<b>e.magnus gestion financière Multiposte (nécessite une licence Oracle par poste utilisateur)</b>						
PA100001X Evolution vers e.magnus compta - Multiposte	EVOLUTION	1	4 000,00	4 000,00	19,6	
L100005X Comptabilité M14F suivi par Nature et Fonction - Multiposte	EVOLUTION	1				524,71
L100050X Gestion de la Dette M14 - Multiposte	EVOLUTION	1				107,30
L100089X Gestion de l'Inventaire M14 - Multiposte	EVOLUTION	1				55,48
L100090X .. Amortissements / Immobilisations M14 - Multiposte	EVOLUTION	1				51,91
L100091X .. Liaison INDIGO / Inventaire M14 - Multiposte	EVOLUTION	1				57,76
<b>e.magnus gestion de la paye - Licence SITE</b>						
<i>.. avec e.magnus, vous bénéficiez d'une assistance et d'une formation en ligne continue</i>						
PA100036X Evolution vers e.magnus Gestion du Personnel - licence site	EVOLUTION	1	1 600,00	1 600,00	19,6	
L100170X e.paie - Gestion des Agents / Paye - licence site	EVOLUTION	1				319,98
L100171X ... e.liaison N4DS - licence site	EVOLUTION	1				68,92
L100172X ... e.liaison HOPAYRA - licence site	EVOLUTION	1				77,70
L100322X ... e.prospectives - licence site	NOUVEAU	1	585,00	585,00	19,6	159,67
L100321X ... e.bilan social - licence site	NOUVEAU	1	715,00	715,00	19,6	73,73
<b>e.magnus gestion des ressources humaines - Licence SITE</b>						
<i>.. avec e.magnus, vous bénéficiez d'une assistance et d'une formation en ligne continue</i>						
L100317X .. e.gestion des temps (nécessite Word Windows) - licence site	NOUVEAU	1	1 196,00	1 196,00	19,6	109,81
L100318X .. e.gestion des carrières - licence site	NOUVEAU	1	1 755,00	1 755,00	19,6	412,71
<b>e.magnus gestion de la relation citoyens - Licence SITE</b>						
<i>.. avec e.magnus, vous bénéficiez d'une assistance et d'une formation en ligne continue</i>						
PA100004X Evolution de MAGORA vers e.magnus relations - licence site	EVOLUTION	1	1 500,00	1 500,00	19,6	
L100177X e.gestion des données générales - licence site	EVOLUTION	1				110,70
L100374X .. e.gestion des Tables et Actes d'Etat Civil - licence site	EVOLUTION	1				328,70
<i>Gestion de l'Etat civil et dématérialisation vers INSEE avec Airpenet et DGI</i>						
L100373X .. e.gestion de élections politiques - licence site	EVOLUTION	1				289,97
<i>Gestion des listes électorales et dématérialisation vers l'INSEE</i>						
L100370X .. e.exploitation des données générales (ex : Gestion des administrés) - lice	EVOLUTION	1				102,71
L100371X .. e.formulaires électroniques (ex : 1000 feuilles) - licence site	EVOLUTION	1				77,09
<b>Total des progiciels * :</b>				<b>11 351,00</b>		

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT*	Montant HT*	Taux TVA	Contrat(s) de service associé(s)**
<b>LE MATERIEL</b>						
<b>Système de Gestion de Base de Données Relationnelle</b>						
16878	Licence LCS ORACLE 10g Standard Edition pour e.magnus	11	63,00	693,00	19,6	
14678	Licence de déploiement ORACLE ESL 10g pour e.magnus	11				176,00
8633	Maintenance Licence ESL ORACLE B.L	11				
<i>Tarif appliqué pour l'achat simultané de plus de 5 licences</i>						
<b>Total du Matériel * :</b>				<b>693,00</b>		
<b>LES PRESTATIONS</b>						
<b>Sur logiciels e.magnus</b>						
<i>... Les prestations de mise en service sont assurées par l'ATD 31 selon les modalités propres à votre instance partenaire.</i>						
<b>Total des Prestations * :</b>						
<b>LES SERVICES ET ABONNEMENTS</b>						
<b>Légibase - Etat Civil</b>						
28380	Légibase Etat Civil - abonnement annuel (engagement de 3 ans) - maximum 1	1	105,00	105,00	19,6	
<i>... Code campagne : lcc</i>						
<b>Total des Services et Abonnements Annuel * :</b>				<b>105,00</b>		
<b>Total HT</b>				<b>12 149,00</b>		3 104,83
TVA 19,6%				2 381,20		608,55
<b>Total TTC</b>				<b>14 530,20</b>		3 713,38

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'acquisition des logiciels informatiques nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux pour un montant de 12 149 € ht, et sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum pour aider la commune dans l'acquisition de ces logiciels informatiques.

## DELIBERATION N° 2014-02-12

### PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE « Confluence Ariège Garonne »

Le territoire de la confluence Ariège-Garonne est un espace naturel exceptionnel aux portes de l'agglomération toulousaine. Par ses qualités et sa haute valeur environnementale, le site revêt un intérêt régional certain en termes écologique, biologique et paysager, et ce d'autant plus qu'il subit les pressions de la proximité d'un espace très urbanisé.

L'association Confluence porte depuis plusieurs années un projet de protection de cet espace en associant les acteurs et usagers de ce territoire.

Les Réserves Naturelles Régionales ont pour objet de combiner préservation efficace du patrimoine naturel constitué par ce corridor écologique, cadre juridique et réglementaire, moyens techniques et financiers de mise en valeur, de gestion et de surveillance.

La création d'une Réserve Naturelle Régionale repose sur un règlement, pour une durée de 10 ans, intégrant à la fois des mesures de protection et un plan de gestion et de surveillance.

Le territoire concerné par ce projet de Réserve Naturelle Régionale sur la confluence Ariège-Garonne porte sur près de 600 hectares en s'étendant sur un linéaire d'une vingtaine de kilomètres (de l'entrée de Toulouse jusqu'à Venerque).

La Région, en tant qu'autorité de classement, doit recueillir le consentement des propriétaires concernés et l'avis des collectivités intéressées avant de créer la Réserve Naturelle Régionale. La commune de Pins-Justaret est donc sollicitée pour émettre un avis sur ce projet.

Au terme de la présentation Mr le maire précise que la mise en place sur notre commune de cette Réserve Naturelle Régionale, ne permettrait plus dans l'espace ainsi délimité, aux promeneurs (piétons/vélos) aux pêcheurs, aux chasseurs, d'accéder aux rives de l'Ariège. Mr le maire considère que s'il est effectivement de l'intérêt de tout le monde de respecter la nature, il est aussi de l'intérêt des habitants de notre commune, ainsi, que des autres communes, de pouvoir profiter de cet environnement pour se promener en famille, faire du vélo, ou bien pratiquer la chasse ou la pêche.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à la création d'une Réserve Naturelle Régionale telle que présentée dans le projet « Confluence-Ariège-Garonne » sous réserves que la population puisse continuer à accéder en bordure de l'Ariège pour se détendre, se promener à pieds ou bien en vélo, pratiquer la chasse et la pêche.

Dans le cas où ces réserves ne pourraient être réalisées, l'avis du conseil municipal est défavorable.

#### **DELIBERATION N° 2014-02-13**

#### **VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL POUR L'ANNEE 2012**

Madame le Maire-Adjoint fait part au Conseil Municipal des permanences effectuées par des agents des impôts, pour aider les contribuables de la commune à remplir leur déclaration.

Ces prestations sont fournies personnellement par les agents en dehors de leurs fonctions. Le paiement de ces prestations sous forme d'indemnité de conseil autorisé par un arrêté préfectoral est subordonné à une délibération du Conseil Municipal.

Pour l'année 2012, les agents des impôts ayant effectué la permanence Mme Gisèle PRADEL, Mme Martine FELICIA bénéficient d'une indemnité de 90.57 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour que soit versé à Mme Gisèle PRADEL, Mme Martine FELICIANI, une indemnité de 90.57 € enrèglement des conseils dispensés aux administrés de la commune pour l'année 2012.

**DELIBERATION N° 2014-02-14**
**RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON-TITULAIRE**  
**Pour assurer la mise sous pli de la propagande électorale à l'occasion du scrutin municipal du 23 mars 2014 et éventuellement du 30 mars 2014**

Conformément à la convention passée par la commune avec l'Etat le 22/01/2014 pour l'organisation des travaux de la commission communale de propagande à l'occasion du scrutin municipal du 23 et éventuellement du 30 mars 2014, l'Etat confie à la commune les opérations de libellé et de mise sous pli de la propagande électorale.

A cet effet, et comme le prévoit notamment l'article 2 de la convention, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recourir au recrutement de volontaires non-titulaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire, propose de créer ces emplois, comme indiqué ci-dessous, par référence aux dispositions de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, afin de « faire face à un accroissement temporaire d'activité » :

Période	Nombre d'emplois	Grade	Rémunération	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 13/03/2014 au 27/03/2014	4	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	1 <sup>er</sup> échelon du grade	Mise sous plis propagande électorale	Au prorata des heures effectuées

Oui l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **de créer** les postes ci-dessus définis ;
- **d'inscrire** les dépenses nécessaires à ces emplois au budget de la commune.

**DELIBERATION N° 2014-02-15**
**Administration du Conseil Municipal**

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu de la délibération adoptée le 14 mai 2004, un certain nombre de ses attributions.

Dans ce cadre, une série de décisions ont été prises dont il convient de rendre compte au Conseil Municipal, comme le prévoient les dispositions de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose donc d'approuver, au cours de cette séance, la délibération récapitulant les diverses affaires réglées dans ce cadre.

- Signature entre la Mairie et la Communauté d'Agglomération du Muretain d'une convention de partage de moyens pour l'entretien ménager des bâtiments communaux.

A vingt heures, l'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance.

<b>Liste des Délibérations</b>	
Délibération n°2014-02-01	Vote du Compte Administratif 2013
Délibération n°2014-02-02	Vote du Compte de gestion 2013 du percepteur
Délibération n°2014-02-03	Affectation du résultat de l'exercice 2013
Délibération n°2014-02-04	Reprise du résultat de l'exercice 2013
Délibération n°2014-02-05	Vote du Budget Primitif 2014
Délibération n°2014-02-06	Adhésion au service de médecine préventive du CDG 31
Délibération n°2014-02-07	Adhésion au service de retraite du CDG 31
Délibération n°2014-02-08	Récapitulatif des marchés publics 2013
Délibération n°2014-02-09	Achat de photocopieurs pour les écoles
Délibération n°2014-02-10	Achat de photocopieurs pour la mairie
Délibération n°2014-02-11	Achat de logiciels de gestion pour les services municipaux
Délibération n°2014-02-12	Avis sur le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale
Délibération n°2014-02-13	Versement d'une indemnité de conseils pour l'année 2012
Délibération n°2014-02-14	Recrutement de personnel non titulaire pour mise sous plis
Délibération n°2014-02-15	Administration du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT DE MURET  
Canton de Portet sur Garonne

Département  
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET  
SEANCE du 3 Mars 2014

Délibérations n° 2014-02-01 à 2014-02-15

ELUS	Signature	ELUS	Signature
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole <u>Procuration à Mme VIGUIER</u>	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle	
DUPRAT Jean-Pierre <u>Procuration à M. STEFANI</u>		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François		LAVERGNE Jean-Stéphane	
CADAUX MARTY Nicole		THURIES Chantal	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal <u>Absente</u>		VIOLTON Michèle	
BLOCH Jean-Pierre		SOUTEIRAT Nadège	
BAZILLOU Mariline		CHARRON Eyric	
CARDENAS Eric <u>Absent</u>		TOURDJMAN Eliane	
SCHWAB Claude		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne-Marie <u>Absente excusée</u>		BOSCHER Claude <u>Absent</u>	
AUDUBERT Jean-Luc <u>Absent</u>			